
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 19	Séance du 12 avril 2023 L'an deux mille vingt-trois et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 12 avril 2023, s'est réunie sous la présidence de
<u>Présents :</u> 18	<u>Sont présents:</u> Emmanuel JOULIÉ, Véronique CATHALA-AMIRAULT, Jean Claude RIGAL, Florence PRADELLES, Rémy GASC, Sophie GRIS, Ernest SALÉS, Corinne COLLONGUES, André CATALA, Evelyne LAVAL, Matthieu VERDIER, Patricia FILODEAU, Aymeric JUMEAU, Hélène GOUSSOT, Xavier RACAUD, Thérèse SAINT-SERNIN, Joël BOUTIBOU, Ghislain PERDRIEUX
<u>Votants:</u> 19	<u>Représentés:</u> Muriel MAHOUX par Ghislain PERDRIEUX
	<u>Excuses:</u>
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Aymeric JUMEAU

Objet: Marché "Rénovation du Pigeonnier du Travet" - attribution du lot Électricité - DE 2023 014

Monsieur le Maire rappelle que par délibération DE_2023_003 le marché de la rénovation du Pigeonnier du Travet a été attribué. Le lot "Électricité" n'avait pas été attribué car une seule offre avait été reçue et déclarée inacceptable.

Une consultation a été faite auprès de deux entreprises. Une seule a répondu. Il s'agit de l'entreprise L'Électron Libre de Labastide Saint-Georges pour un montant de 9 625€. Cette entreprise n'est pas assujettie à la TVA. L'estimation qui avait été faite par Monsieur Péron, architecte, était de 7 820€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise L'Électron Libre pour un montant de 9 625€,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Fait en séance le jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Autorisation signature convention activité Taï Shi pour les 5 et 6 mai 2023 - club house - DE 2023_015

Monsieur le Maire fait part d'une demande de l'association Taï Shi - "Écarter les nuages pour voir le Soleil" - pour une occupation du club house les 5 et 6 mai prochain pour organiser un stage de Taji Quan et de Qi Gong au membre du club "Écarter les nuages pour voir le Soleil".

Le 5 mai le club house serait occupé de 14h à 17h et le 6 mai de 9h30 à 12h et de 14h à 17h.

Cette association n'étant pas une association bastidienne, Monsieur le Maire propose un tarif horaire à 5€ pour cette occupation exceptionnelle. Ce qui représenterait 42,50€ pour les horaires indiquées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation exceptionnelle du club house avec le club "Écarter les nuages pour voir le soleil" pour les 5 et 6 mai 2023 aux horaires indiquées ci-dessus,

- **DEMANDE** le paiement de la somme de 42,50€ pour cette occupation.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Travaux de rénovation, d'extension et de mise en accessibilité de la salle polyvalente - Demande de FDT - DE 2023 016

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le dossier de rénovation, d'extension et de mise en accessibilité de la salle polyvalente.

Ce projet de rénovation propose une extension en fond de parcelle sur limite séparative, ainsi que la construction d'une casquette et d'un SAS thermique sur la façade sud. La modénature des percements est retravaillée pour proposer une composition de façade plus harmonieuse et offrir une meilleure qualité d'usage à cette salle polyvalente.

Notamment sur la façade sud, deux larges percements sur la salle commune prennent place et accueillent deux baies vitrées en accordéons. Sur la même façade, le SAS thermique créé est un volume vitré, bardé d'un brise-soleil à claire-voie. De plus, ce même principe de claire-voie est rappelé aux extrémités de la casquette qui est installée.

Il est nécessaire d'améliorer les conditions de sécurité en rapport avec l'évolution des besoins, dans le respect des normes d'accessibilité en vigueur.

Le coût total hors taxe de cette opération est de 365 768,41€ soit 438 922,09€ TTC.

Détail des dépenses HT	
Montant estimatif marché de travaux	305 593,10€
Honoraires maîtrise d'oeuvre	39 352,50€
Assurance DO	3 523,86€
Honoraires OPC	3 884,21€
Honoraires CSPS	3 523,86€
Diagnostic Amiante - Plomb	2 883,16€
Honoraires CT	7 047,72€
Total HT	365 768,41€

Plan de financement :

- État - DETR : 128 018,94€ soit 35%
- Département : 91 442,10€ soit 25%
- CCTA - Fonds de concours : 54 865,26€ soit 15%
- Autofinancement HT : 91 442,11€ soit 25%

Le Conseil Municipal :

- **autorise** Monsieur le Maire à déposer le dossier pour la rénovation, l'extension et la mise en accessibilité de la salle polyvalente au titre du FDT - Fonds de Développement Territorial - Conseil Départemental,

- **accepte** le plan de financement proposé pour cette opération,

- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Autorisation signature convention avec Ping Saint Paulais - DE 2023 017

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il souhaiterait mettre en place une activité ping-pong pour les enfants de l'Alaé sur la journée du mercredi avec l'association Ping Saint Paulais. Cette animation d'une heure serait proposée aux enfants de 3 à 6 ans. Le coût horaire demandé par l'association est de 30€. L'activité débuterait le mercredi 10 mai et se terminerait le 5 juillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** la mise en place de l'activité ping-pong par l'association Ping Saint Paulais sur les journées du mercredi pour les enfants de l'Alaé pour une heure d'activité à 30€ l'heure,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation de services avec le Ping Saint Paulais pour la période du 10 mai au 5 juillet.

Fait en séance le jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Vote des taux d'imposition année 2023 - DE 2023_018

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 28 mars 2023 ;

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements ;

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Article 1 :

DECIDE de voter les taux d'imposition comme suit :

- Foncier bâti : 51,27 %
- Foncier non bâti : 100.31 %
- Taxe d'habitation : 12,15 %

Article 2 :

CHARGE Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Fait en séance le jour, an et mois susdits

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Vote du compte administratif 2022 - commune - DE 2023 019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Véronique CATHALA-AMIRAULT, 1ère adjointe

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par JOULIÉ Emmanuel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	158 094,48€			331 401,01€	158 094,48€	331 401,01€
Opérations exercice	509 865,79€	585 136,49€	1 267 121,08€	1 526 037,24€	1 776 986,87€	2 111 173,73€
Total	667 960,27€	585 136,49€	1 267 121,08€	1 857 438,25€	1 935 081,35€	2 442 574,74€
Résultat de clôture		75 270,70€		258 916,16€		334 186,86€
Restes à réaliser	1 019 894,61€	1 076 250,61€			1 019 894,61€	1 076 250,61€
Total cumulé	1 687 854,88€	1 733 657,80€	1 267 121,08€	3 646 115,64€	2 954 975,96€	3 853 012,21€
Résultat définitif		75 270,70€		258 916,16€		334 186,86€

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,

Emmanuel JOULIÉ

Objet: Vote du compte de gestion 2022 - commune - DE 2023 020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de JOULIÉ Emmanuel,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,

Emmanuel JOULIÉ

Objet: Délibération affectation du résultat 2022 - commune - DE 2023 021

Le Conseil Municipal, réuni, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat de l'exercice 2022	258 916,16€
Report à nouveau	331 401,01€
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2022	482 365,89€

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

SOLDE D'EXECUTION	- 82 823,78€
RESTES A REALISER RECETTES	1 076 250,61€
RESTES A REALISER DEPENSES	1 019 894,61€
SOLDES DES RESTES A REALISER	56 356,00€

BESOIN DE FINANCEMENT	26 467,78€
-----------------------	-------------------

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN VOTANT AU COMPTE 1068 « EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES » LA SOMME DE	26 467,78€
---	-------------------

LE SURPLUS EST AFFECTE EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET PORTE SUR LA LIGNE BUDGETAIRE 002 « EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE »	455 898,11€
--	--------------------

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,

Emmanuel JOULIÉ

Objet: Vote du compte administratif 2022 - assainissement - DE 2023 022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Véronique CATHALA-AMIRAL, 1ère Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par JOULIÉ Emmanuel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		52 146,82€		69 213,74€		121 360,56€
Opérations exercice	5 824,98€	8 273,00€	101 965,09€	66 429,38€	107 790,07€	74 702,38€
Total	5 824,98€	60 419,82€	101 965,09€	135 643,12€	107 790,07€	196 062,94€
Résultat de clôture		2 448,02€	35 535,71€		35 535,71€	2 448,02€
Restes à réaliser	56 321,84€				56 321,84€	
Total cumulé	62 146,82€	62 867,84€	137 500,80€	135 643,12€	199 647,62€	198 510,96€
Résultat définitif		54 594,84€		33 678,03€		88 272,87€

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Président,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Vote du compte de gestion 2022 - assainissement - DE 2023 023

Le Conseil d'administration réuni sous la présidence de JOULIÉ Emmanuel,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait en séance, les jour, an et mois susdits.

Le Président,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Affectation du résultat année 2022 - assainissement - DE 2023 024

Le Conseil Municipal, réuni, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat de l'exercice 2022	- 35 535,71€
Report à nouveau	69 213,74€
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2022	33 678,03€

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

SOLDE D'EXECUTION	2 448,02€
RESTES A REALISER RECETTES	/
RESTES A REALISER DEPENSES	56 321,84€
SOLDES DES RESTES A REALISER	- 56 321,84€

BESOIN DE FINANCEMENT	1 727,00€
-----------------------	-----------

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN VOTANT AU COMPTE 1068 « EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES » LA SOMME DE	1 727,00€
---	-----------

LE SURPLUS EST AFFECTE EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET PORTE SUR LA LIGNE BUDGETAIRE 002 « EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE »	31 591,03€
--	------------

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,

Emmanuel JOULIÉ

Objet: Vote du compte administratif 2022 - lotissement - DE 2023 025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Véronique CATHALA-AMIRAULT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par JOULIÉ Emmanuel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				94 698,93€		94 698,93€
Opérations exercice			94 698,93€		94 698,93€	
Total			94 698,93€	94 698,93€	94 698,93€	94 698,93€
Résultat de clôture						
Restes à réaliser						
Total cumulé						
Résultat définitif						

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le président,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Vote du compte de gestion 2022 - lotissement - DE 2023 026

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de JOULIÉ Emmanuel,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Vote du budget primitif 2023 - assainissement - DE 2023_027

Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur le budget primitif assainissement 2023 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 28 mars 2023 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 161 276,01€

Dépenses et recettes d'investissement : 66 321,84€

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	161 276,01€	161 276,01€
Section d'investissement	66 321,84€	66 321,84€
TOTAL	227 597,85€	227 597,85€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 28 mars 2023,

Vu le projet de budget primitif assainissement 2023,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif assainissement 2023 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	161 276,01€	161 276,01€
Section d'investissement	66 321,84€	66 321,84€
TOTAL	227 597,85€	227 597,85€

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Le Président,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Vote du budget primitif 2023 - commune - DE 2023_028

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 de la commune arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 28 mars 2023 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 811 810,19€

Dépenses et recettes d'investissement : 1 919 375,47€

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 811 810,19€	1 811 810,19€
Section d'investissement	1 919 375,47€	1 919 375,47€
TOTAL	3 731 185,66€	3 731 185,66€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 28 mars 2023,

Vu le projet de budget primitif 2023,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 811 810,19€	1 811 810,19€
Section d'investissement	1 919 375,47€	1 919 375,47€
TOTAL	3 731 185,66€	3 731 185,66€

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Demande de fonds de concours - Communauté de Communes Tarn-Agout - DE 2023_029

Vu la délibération adoptée par le Conseil Communautaire Tarn-Agout en date du 15 juin 2009, intitulée « règlement d'attribution des fonds de concours par la Communauté de Communes Tarn Agout à ses communes membres »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5214-16 –alinéa V,

Considérant les opérations d'investissement envisagées par la commune :

Travaux de peinture à l'école :

Plan de financement	Montant
Autofinancement	1 498,95€
Fonds de concours	1 498,00€
TOTAL H.T.	2 996,95€

Achat d'une machine pour peinture voirie :

Plan de financement	Montant
Autofinancement	3 571,00€
Fonds de concours	3 569,00€
TOTAL H.T.	7 140,00€

Travaux de rénovation, d'extension de mise en accessibilité de la salle polyvalente :

Plan de financement	Montant
Autofinancement 25%	91 442,11€
DETR - Etat 35%	128 018,94€
FDT - Département 25%	91 442,10€
Fonds de concours 15%	54 865,26€
TOTAL H.T.	365 768,41€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

SOLLICITE auprès de la Communauté de Communes Tarn Agout un fonds de concours d'un montant de 59 932,26€ pour contribuer au financement du projet susvisé,

S'ENGAGE à afficher les financements de la Communauté de Communes Tarn Agout lors de ses opérations de communication liées aux projets subventionnés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette décisions.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,

Emmanuel JOULIÉ